

ANIMATIONS :



✓Dimanche 6 septembre Super Loto à 14h00 salle polyvalente, organisé par l'association des retraités (sous réserve des contraintes COVID)



✓Dimanche 20 Septembre à 17h00 Concert des Journées Européennes du Patrimoine à la Chapelle avec le groupe BLUEMARY SWING et leurs histoires de jazz. Organisé par le Foyer Rural



TARIFS DE LOCATION DE NOTRE SALLE POLYVALENTE

Loueurs	Tarif salle seule	Salle et espace cuisine	Supplément chauffage
Résidents de la Commune	80 €	130 €	10 €
Résidents de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et associations extérieures sans activités commerciales	90 €	140 €	20 €
Résidents hors Commune et Cté de Cnes	130 €	180 €	20 €
Professionnels ou pour tout usage commercial	150 €	200 €	40 €



ÉTAT CIVIL

Décès
Jean CITERNE
Le 26 Mai 2020



MESSE
à la Chapelle
de Cheissoux
16 Juillet 2020
à 18h00



Lettre d'Information Juillet 2020

Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Le coronavirus a bouleversé notre quotidien et s'est installé dans notre environnement.

Certes, la situation s'améliore mais la prudence doit demeurer. En effet, le virus circule toujours et l'euphorie légitime née du déconfinement porte en elle le risque d'une rechute.

Face à ce virus qui divise jusqu'à la communauté scientifique, le quidam que je suis, s'interroge sans obtenir de réponse qui le rassure complètement.

Il n'est pas question pour moi de porter quelque jugement que ce soit sur la façon dont la crise a été gérée. Je laisse cela aux « experts ». Ceux qui savent s'en chargeront et ne manqueront pas de nous indiquer ce qu'il eut été bon de faire ; cela à posteriori naturellement.

Mes pensées vont vers les victimes bien sûr et vers les familles qui n'ont pu accomplir un deuil séparateur. Je ne suis pas original, mais je tiens à dire toute ma reconnaissance aux soignants qui ont assumé pleinement leur devoir en de telles circonstances... d'autres catégories socio-professionnelles ont agi de la sorte : de l'éboueur au gardien de la paix, du facteur au gendarme, de l'enseignant à l'ouvrier, du monde agricole au monde de l'industrie, c'est bien une immense majorité de personnes qui s'est mobilisée pour tenter d'endiguer cette pandémie et d'en limiter les impacts socioéconomiques désastreux. Pussions-nous tirer tous les enseignements utiles et nécessaires de cet épisode douloureux pour mieux affronter une éventuelle récurrence.

Peut-être est-ce le moment de repenser nos comportements, notre rapport aux événements, notre rapport à l'autre. En somme, n'est-ce pas un autre type de société qui se profile ?

Réinitialisons l'homme au centre de nos préoccupations. Bousculons notre enthousiasme pour analyser plus justement notre société sans tomber pour autant dans les dictats idéologiques désuets.

Sommaire :

Edito du Maire

Présentation du Conseil Municipal

A nos Amis Britanniques

Marché

Patrimoine

Activités Péricolaires

Quelques gestes citoyens

Divers

Nous contacter

Mairie

2, route de Peyrat le Château

87 460 Cheissoux

Téléphone :

05 55 69 50 54

Messagerie :

mairiecheissoux@wanadoo.fr

Site : www.cheissoux.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

La Mairie sera fermée du 21 Juillet au 10 Août 2020 inclus.

Le Comité de Rédaction est composé du Maire, des Conseillers, du secrétariat de Mairie et de Cheissounauds.

Loin de l'agitation politico-médiatique, localement nous avons accompagné avec nos moyens l'effort nécessaire pour répondre collectivement au problème posé.

Le marché du mercredi matin a pu rouvrir grâce à l'autorisation de Monsieur le Préfet. Ainsi, beaucoup ont pu profiter d'un approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité. Cette démarche fut très appréciée des clients comme des producteurs à qui cela procura un petit peu de trésorerie.

Au final, il en résulte qu'une fois de plus la réactivité de proximité a démontré toute sa pertinence.

Après bien des péripéties, les masques que nous avons commandés par l'intermédiaire de l'Association Départementale des Maires et élus de la Haute-Vienne, ont été distribués dès réception. Ils complètent les masques dit « grand public » confectionnés par trois de nos concitoyennes dont je salue une fois encore la solidarité active.

Le virus oblige, l'installation de la nouvelle assemblée municipale n'a eu lieu que le 26 Mai 2020, aussi est-ce un nombre certain de réunions qui occupent les nouveaux élus.

L'administration de notre commune reste indépendamment de sa taille, un exercice très prenant mais exaltant. Cette année, vous l'imaginez ne ressemble à aucune autre. Ce sera une année de transition pendant laquelle nous allons préciser les grands chantiers à venir de façon à les programmer dans le temps.

- L'eau demeure une préoccupation de tous les instants d'autant que les prévisionnistes nous annoncent un été record de chaleur. Toute l'eau tombée du ciel suffira-t-elle à nous exonérer de tout problème d'alimentation ? Nous l'espérons de façon à ce que chacun puisse en profiter selon ses besoins. Je ne crois pas inutile de rappeler quelques consignes simples (voir rubrique « Quelques gestes citoyens »)
- L'aménagement de la parcelle située en face de la chapelle se fera en lien étroit avec les associations locales.
- L'enfouissement du réseau d'éclairage public et d'un réseau d'eau à la Texonnière sera lui aussi réalisé durant ce mandat et cela représente un gros chantier.
- L'entretien des voies communales sera naturellement assuré de façon à garantir la sécurité des usagers.
- Nous conduirons également une réflexion sur la nécessité ou pas de réduire la vitesse dans la traversée de notre bourg et nous verrons quels aménagements peuvent y contribuer.

Voilà à grands traits tracés le contenu des interventions futures auxquelles s'ajoutent bien sûr toutes les vicissitudes auxquelles notre équipe communale s'attache à répondre dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre écoute et vous pouvez joindre quel qu'élu que ce soit en passant par le secrétariat de la mairie.

C'est en confiance que je vous souhaite l'été le plus agréable possible dans notre belle commune de Cheissoux.

Thierry MENUCELLI

QUELQUES GESTES CITOYENS :



Brûlage des végétaux :

Rappel : Tout brûlage de déchets verts par des particuliers est interdit toute l'année comme le précise la circulaire en date du 18 novembre 2011. Je ne saurais trop vous inviter à la respecter scrupuleusement d'autant que l'été est annoncé comme l'un des plus chauds.



Préservation de la ressource en eau :

Malgré toute l'eau qui est tombée du ciel, l'eau est un bien commun fragile dont il faut garantir la ressource compte tenu de la météo annoncée.

Observons quelques gestes simples qui peuvent éviter des situations de pénurie :

- Fermer son compteur si l'on s'absente pendant quelques jours ;
- N'user de l'eau qu'en quantité raisonnable (éviter de laisser couler les robinets) ;
- Ne pas remplir les piscines sans l'autorisation express de la Mairie sous contrôle de l'Agent Technique.



Dépôt d'ordures ménagères :

C'est un lieu où doit s'exercer un réflexe citoyen en évitant de laisser quelques déchets à proximité des containers de tri. Ces lieux, méritent une attention particulière de façon à ce que l'environnement visuel ne soit pas pollué par les immondices.

**A partir du 1er Juillet 2020, de nouveaux emballages sont recyclables.
Vous trouverez ci-joint la documentation explicative du SYDED.**



le monde allant vers...

Prochains ramassages des encombrants

en porte à porte :

Lundi 3 Août

Lundi 26 Octobre

Il est impératif de donner la liste des objets que vous souhaitez voir collectés en Mairie avant le jeudi précédent ces dates.

Pour le 3 Août avant le 17 Juillet

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :



L'association « Les P'tits Drôles », créée en 2000, déclarée depuis 2019 en Accueil de Loisirs Périscolaire, propose aux enfants, de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, Bujaleuf - Cheissoux - Saint Julien-le-Petit, implanté à l'école de Bujaleuf, des activités périscolaires diversifiées et adaptées en fonction de l'âge. Prenant en compte les rythmes chronobiologiques de l'enfant, les élèves de petite section ne bénéficient pas d'action. En 2016, un nouveau service a vu le jour, un accueil avec animations le mercredi après-midi (hors vacances scolaires) ouvert prioritairement aux enfants de toutes sections dont les parents travaillent mais aussi aux parents en nécessitant le besoin en cas de rendez-vous.

Les actions ont lieu ; pour le périscolaire les lundi et vendredi de 15h30 à 16h30 avec une pause récréative avant l'entrée aux activités du vendredi de 15h00 à 15h30, pour l'accueil du mercredi de 13h00 à 18h00 ; grâce à la volonté et au financement des trois communes ainsi qu'à la participation de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière qui intervient en animations bibliothèque en périscolaire et sur le temps de classe et en atelier danse pour ce dernier par le biais du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse. Seule une cotisation symbolique d'adhésion à l'association, pour l'année scolaire, est demandée aux familles à l'inscription. L'accueil du mercredi après-midi fait l'objet d'une facturation par enfant et par après-midi (ne comprenant pas le déjeuner ni le goûter). Pour mener à bien les projets, l'association fait appel à des intervenants qualifiés de notre territoire.

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL :



Le Conseil Municipal se compose de 11 Conseillers Municipaux chargés de l'administration de la commune.

En leur sein, ils ont élu le Maire et 2 Adjointes le 26 Mai 2020. Au cours de cette réunion, il a été rappelé la Charte de l'Élu Local dont chaque conseiller a eu un exemplaire.

A la suite de cette réunion d'installation, Monsieur le Maire a proposé la création d'un poste de 3^{ème} adjoint. Les indemnités attachées à ce poste n'impacteront pas le budget car le Maire et les Adjointes consentent à une baisse de leurs indemnités de façon à ce que l'enveloppe globale ne subisse aucune augmentation. Le 26 Juin 2020, M. Jean-Luc AUGÉ a été élu 3^{ème} Adjoint.

Voici la composition du conseil Municipal :

Monsieur Thierry MENUCELLI est élu Maire de la commune de CHEISSOUX.

Adjointes : M. Vincent ÉCHASSERIEAU, Mme Nathalie BOURDELAS et M. Jean-Luc AUGÉ.

Conseillers municipaux : Mme Maryanick CHAMPAUD, M. Jean-Luc CHAPUT, Mme Isabelle JÉGOU, M. Luc JÉGOU, M. Jérôme RABY et Mme Brigitte ROBERT.

Démission : Madame Agnès BERTRAND ; l'ensemble des membres du conseil regrette cette décision.

A NOS AMIS BRITANNIQUES :

Je tiens à vous rassurer, vous, nos amis britanniques quant à votre place dans notre commune. Même si vous n'avez plus de représentants au Conseil Municipal, conséquemment au Brexit, vous n'en demeurez pas moins des concitoyens à part entière – Je profite de cet édito pour remercier Mme Jackie HUMPHREYS pour son assiduité aux réunions du dernier mandat au Conseil Municipal – Nous apprécions toujours la qualité de nos échanges et notre écoute reste intacte pour tout problème que vous pourriez rencontrer.

Amicalement à vous,

Thierry MENUCELLI

MARCHÉ :



Dès les premiers jours du confinement, Monsieur le Préfet autorise Monsieur Le Maire à maintenir le marché à Cheissoux, à condition de respecter un ensemble de dispositions sanitaires.

Les producteurs et commerçants ont activement participé à l'application de ces mesures afin d'assurer leur service de proximité. Cela a été largement salué par une fréquentation régulière et importante de la clientèle.

Divers pains, fromages (vache et chèvre), œufs, légumes, fruits, épicerie varié, volailles préparées, miel produit localement sont présentés à la vente tous les mercredis de 10h00 à 12h30. Le marché peut accueillir producteurs, commerçants, qui souhaitent développer leur activité.

PATRIMOINE :

LAS LEVADAS



Taille Pré

L'agriculture traditionnelle de notre région était basée sur une association polyculture-élevage bovin. L'usage des prés bas naturels reposait sur une pratique spécifique : l'entretien des « levades » (occitan levadas). En effet, faute d'une irrigation appropriée, la partie basse était rapidement envahie par les joncs, la partie haute par les fougères. Le détournement du ruisseau dans un système de petits canaux (les levades) permettait une irrigation de l'ensemble du pré (système comparable à celui des rizières asiatiques de montagne).

Ce système était régi par des règles strictes de « droit d'eau » qui précisaient quel jour chaque détenteur du droit pouvait détourner l'eau à son profit. Pour ce faire, les levades étaient très soigneusement entretenues et nettoyées afin que l'eau puisse y couler sans entrave. Elles épousaient de façon empirique les courbes de niveau et, par le jeu de barrages successifs, permettaient l'arrosage intégral du pré.

Le nom de « levades » (en français levées) tient à leur édification. La future tranchée était délimitée au taille-pré, un outil spécifique constitué d'une forte lame emmanchée avec lequel on coupait littéralement dans la terre et la végétation. Entre deux entailles parallèles, la terre était levée avec le côté large de la pioche et mise sur le bord en attendant d'être utilisée pour faire barrage lors de la phase d'arrosage.

Christian CHAMPAUD

Pour notre prochain bulletin, le sujet portera sur « Vos souvenirs d'école au moment de la construction des barrages ». Nous attendons vos témoignages et photos sur l'école à Cheissoux dans les années 50 - 60 que vous pouvez déposer en Mairie ou par téléphone au 05 55 69 50 54 ou mail : mairiecheissoux@wanadoo.fr